



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dysfonctionnements de la plateforme MonMaster

Question écrite n° 10620

Texte de la question

M. Patrick Hetzel appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes rencontrés par la plateforme MonMaster. En effet, au 21 juillet 2023, 27 000 étudiants sur 173 000 initialement inscrits n'avaient toujours pas obtenu de propositions d'admission. Alors que le ministère avait écarté la mise en place d'une seconde phase de recrutement, celle-ci semble pourtant nécessaire. Ceci d'autant plus que 70 établissements d'enseignement supérieur sur 115 présents sur la plateforme indiquent qu'ils sont contraints de réaliser une seconde phase de recrutement. Pourquoi ne pas l'avoir mise en place dès le début alors que les établissements la réclamaient ? Par ailleurs, on constate un important décalage entre l'optimisme initial affiché par le ministère et la réalité de la situation. Beaucoup d'étudiants sont très mécontents car on leur avait annoncé que tout serait réglé au 21 juillet 2023, or ils sont plus de 27 000 à ne pas avoir de solution d'affectation en master malgré les déclarations ministérielles. Enfin, est-on sûr que l'offre de formation soit adaptée ? Pour toutes ces raisons, il souhaite savoir ce qu'elle compte entreprendre afin de mettre fin à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée pour faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier de recrutement national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et avec des procédures très hétérogènes. Cette plateforme permet une meilleure allocation des places disponibles par une redistribution automatique des places vacantes tant pour les étudiants qui auront plus rapidement une proposition de poursuite d'études en master que pour les établissements qui disposeront d'une vue consolidée et instantanée des inscriptions effectives. Elle ambitionne également de rendre plus efficace la procédure de saisine du recteur de région académique pour les candidats sans réponse favorable, par la mise à jour des places vacantes disponibles. Un premier bilan provisoire – et alors que les différentes procédures postérieures à la phase d'admission sont encore en cours, notamment la phase de gestion des désistements et la saisine du recteur de région académique – permet d'observer que la plateforme a permis de répondre aux objectifs qui lui étaient assignés et plus particulièrement en termes de qualité du service apporté aux étudiants. La plateforme permet par ailleurs de disposer de données nationales objectives et accessibles en temps réel concernant le recrutement en première année de master. Cela ouvre la voie à une vraie analyse des profils des candidats et des flux notamment entre licence et master, ce qui facilitera les réponses des établissements pour ajuster leur offre de formation. A l'issue de cette première année, sur la base d'un bilan approfondi, des évolutions seront naturellement apportées afin d'améliorer le service rendu aux étudiants et aux établissements. Parmi les principales pistes d'évolution d'ores et déjà envisagées pour la deuxième campagne du dispositif Mon Master, notons la mise en place d'une phase complémentaire de recrutement via la plateforme – qui concernerait les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale d'admission, et les formations n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil lors de cette même phase. La concertation en cours doit permettre de déterminer comment faire évoluer le calendrier notamment pour l'organisation d'une phase complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10620

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7155

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9751